

50
ans



ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ

ICC 111-34

26 septembre 2013

Original : anglais

F

**Décisions et Résolutions adoptées
à la 111^e session du
Conseil international du Café**

9 – 12 septembre 2013

1. Le Conseil international du Café, présidé par son vice-président, M. José Ángel López Camposeco (Guatemala), s'est réuni à Belo Horizonte (Brésil) du 9 au 12 septembre 2013. Le Conseil a remercié le Gouvernement brésilien et le Gouverneur de l'État de Minas Gerais, ainsi que le Ministre de l'agriculture et l'Assemblée législative de l'État de Minas Gerais pour l'excellente organisation des réunions du cinquantième anniversaire.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour provisoire

2. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [ICC-111-0 Rev. 1](#) et a pris note du calendrier des réunions. Le Conseil a également pris note des déclarations de l'Angola ([ICC-111-12](#)), du Burundi ([ICC-111-14](#)), de la Côte d'Ivoire, des États-Unis d'Amérique, de l'Éthiopie ([ICC-111-19](#)), du Honduras ([ICC-111-24](#)), de l'Inde ([ICC-111-18](#)), de l'Indonésie ([ICC-111-23](#)), du Kenya ([ICC-111-20](#)), du Mexique ([ICC-1110-16](#)), du Nicaragua, de la Tanzanie ([ICC-111-17](#)), du Timor-Leste (ICC-111-25), de l'Union européenne ([ICC-111-11](#)), du Viet Nam ([ICC-111-15](#)) et du Yémen ([ICC-111-13](#)).

Point 2 : Admission d'observateurs

3. La règle 5 du Règlement de l'Organisation dispose que, au début de chaque session, le Conseil décide de l'admission d'observateurs et énumère les points de l'ordre du jour du Conseil qui seront ouverts aux observateurs admis. Le Secrétaire a présenté le document [ICC-111-3 Rev. 1](#) dans lequel figure une liste des observateurs approuvés pour admission aux sessions en 2012/13, qui avaient informé le Directeur exécutif de leur présence, et une liste des observateurs invités par le Directeur exécutif à assister aux réunions du cinquantième anniversaire. En vue de simplifier le processus d'acceptation des observateurs, une liste des observateurs qui pourraient être admis aux sessions de l'année caféière 2013/14 est reproduite à l'annexe III. Tous autres observateurs devront présenter une demande écrite d'octroi du statut d'observateur au moins 45 jours avant la session.

4. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé que les observateurs énumérés aux annexes I et II du document [ICC-111-3 Rev. 1](#) seraient admis à la 111^e session et aux réunions des comités ouvertes aux observateurs, à l'exception des points de l'ordre du jour relatifs aux finances et à l'administration, qui sont réservés aux Membres. Enfin, le Conseil a approuvé la liste des observateurs figurant à l'annexe III du document ICC-111-3 Rev. 1 pour admission aux sessions du Conseil de l'année caféière 2013/14. Le Conseil a également approuvé les demandes contenues dans les documents [ICC-111-3 Add. 1](#) et [ICC-111-3 Add. 2](#), formulées par l'Institut Arthur Dobbs et l'Association 4C pour assister en qualité d'observateur à la 111^e session du Conseil en septembre 2013 et aux sessions futures. En ce qui concerne l'Institut Arthur Dobbs, qui est une organisation récemment créée, le Conseil a noté que son statut d'observateur serait limité à la session du Conseil de septembre 2013, pour permettre à l'OIC de mieux le connaître.

Point 3 : **Voix et pouvoirs**

Point 3.1 : **Voix pour l'année caféière 2012/13**

5. Le Conseil a pris note du document [ICC-111-1 Rev. 1](#) dans lequel figure la répartition des voix et l'état des arriérés qui affectent les droits de vote au 4 septembre 2013.

Point 3.2 : **Répartition initiale des voix pour l'année caféière 2013/14**

6. Le paragraphe 6 de l'article 12 de l'Accord de 2007 dispose que le Conseil répartit les voix au début de chaque année caféière. Conformément aux dispositions de l'article 12, les voix des Membres exportateurs et des Membres importateurs sont réparties respectivement au prorata de leurs exportations et de leurs importations pendant les quatre années civiles précédentes. Le Secrétaire a déclaré que le document [ED-2156/13 Rev. 1](#) contenait les dernières informations disponibles sur la base de calcul de la répartition des voix entre Membres exportateurs et Membres importateurs pour l'année caféière et a présenté le document [ICC-111-2](#) dans lequel figure la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2013/14. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a approuvé la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2013/14, qui servira à la mise en recouvrement des cotisations.

Point 3.3 : **Pouvoirs**

7. Le Conseil a noté que le Secrétariat avait examiné les pouvoirs que les Membres avaient présentés et avait informé le Président du Conseil qu'ils étaient en bonne et due forme. Notant que les pouvoirs de la République dominicaine et du Kenya seraient transmis, le Conseil a décidé d'approuver le rapport sur les pouvoirs qui a été diffusé ultérieurement, accompagné de la liste des délégations, sous la cote ICC-111-33.

Point 4 : Participation à l'Accord international de 2007 sur le Café

8. Le Directeur exécutif a présenté le document [ICC-111-4](#) dans lequel figure un rapport sur la participation à l'Accord de 2007. Au 9 septembre 2013, l'OIC comptait 39 Membres exportateurs et 6 Membres importateurs. Il a diffusé le document [DN-114/13](#) pour informer les Membres de la possibilité de signer l'Accord de 2007 et de déposer des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion lors de la 111^e session et a également écrit aux pays énumérés dans les sections B et C de l'annexe I du rapport pour leur rappeler la nécessité d'achever les procédures d'acquisition de la qualité de Membre le plus rapidement possible. Depuis la session précédente, le Paraguay a déposé un instrument de ratification et, suite à son adhésion à l'Union européenne le 1 juillet 2013, la Croatie est un nouveau Membre importateur représenté par l'Union européenne. La Bolivie, la Colombie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée appliquent encore l'Accord à titre provisoire. En ce qui concerne les non-membres, la Chine, la République démocratique populaire lao, le Népal, le Pérou, le Sri Lanka et la Fédération de Russie ont exprimé leur intérêt pour une adhésion. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a remercié le Directeur exécutif pour les efforts qu'il déploie pour élargir l'adhésion à l'Organisation.

9. Le Directeur exécutif a déclaré que la date limite pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion était fixée au 30 septembre 2013. Il a présenté le document WP-Council 237/13 dans lequel figure un projet de résolution portant prorogation au 30 septembre 2014 de la date limite pour le dépôt des instruments. Le Conseil a approuvé le projet de résolution qui est devenu la [Résolution 452](#) dont le texte est reproduit en annexe. Enfin, le Conseil a invité les pays qui ne l'ont pas encore fait à accélérer les formalités d'acquisition de la qualité de Membre de l'Accord de 2007. Les procédures d'acquisition de la qualité de Membre figurant dans le document ED-2033/08 Rev. 8, avec un modèle d'instrument, doivent être scrupuleusement respectées pour éviter toute difficulté.

Point 5 : Situation du marché du café

10. Le Chef des opérations a présenté le rapport mensuel sur le marché du café pour août 2013. Le texte de sa présentation est disponible à la section Exposés techniques du site de l'OIC (<http://www.ico.org/documents/cy2012-13/presentations/icc-hop-market.pdf>). Il a indiqué que le prix indicatif composé de l'OIC était à son plus bas niveau depuis 2009, les prix indicatifs des quatre groupes convergeant fortement et l'arbitrage se rétrécissant. Ces derniers mois, plusieurs pays producteurs ont connu une forte dépréciation de leurs monnaies par rapport au dollar, ce qui a affecté le marché, les producteurs ayant reçu plus d'argent pour leur café, cela pourrait stimuler les disponibilités de café sur le marché. Les coûts de production tels que la main-d'œuvre et les engrais ont également augmenté

considérablement au cours des 10 dernières années. En ce qui concerne les exportations, les Robustas ont enregistré de bons résultats, les exportations totales étant supérieures de 3,6% à celles de l'année précédente. Malgré cela, les stocks certifiés de Robusta ont diminué, en reflet de la très forte demande de Robusta, tandis que les stocks certifiés d'Arabica sont restés stables. La production mondiale de café s'est élevée à 144,4 millions de sacs en 2012, soit une hausse de 7,6% par rapport à l'année caféière précédente. Il a fait rapport sur les niveaux de production dans les principaux pays producteurs en 2012/13 et a noté les dégâts causés par la rouille des feuilles du caféier (2,7 millions de sacs) en Amérique centrale. En dépit d'indications que les mesures prises dans la région apportaient un certain soulagement, l'aide de la communauté internationale est nécessaire. En Colombie, la production reprend et a été estimée à 9,5 millions de sacs ; la production reprend également en Afrique. Les modes de consommation changent, la croissance dans les marchés émergents et producteurs surpassant celle des marchés traditionnels. Alors que la consommation par habitant dans les pays émergents reste faible, il existe un fort potentiel de croissance future dans les marchés émergents comme la Chine, la Corée du Sud et la Turquie.

11. Le Conseil a pris note de ces renseignements et du document [ED-2165/13](#) dans lequel figure les chiffres définitifs de la campagne pour 2012/13 au Brésil et la troisième estimation de la campagne 2013/14. Le Conseil a également pris note du document [ED-2157/13](#) dans lequel figure un rapport sur l'impact de la rouille des feuilles du caféier, sur la production et sur les mesures prises par l'OIC en la matière à l'issue de l'adoption de la Résolution 451 en mars 2013.

Point 6 : Études et rapports

12. Le Chef des opérations a présenté les documents ICC-111-5 et [ICC-111-6](#) dans lesquels figurent respectivement une étude sur les perspectives mondiales du café et un rapport sur les obstacles à la consommation. L'article 27 de l'Accord dispose que le Directeur exécutif soumet périodiquement au Conseil un rapport sur les mélanges et les succédanés. Peu d'informations supplémentaires ayant été reçues des Membres depuis le dernier rapport publié en septembre 2010 (document ICC-105-8), un document actualisé sera préparé pour une prochaine réunion. L'Économiste principal a présenté le document [ICC-111-8](#) dans lequel figure une étude sur la Chine.

13. Au cours des débats sur ce point, le Conseil a noté le potentiel d'accroissement de la consommation en Chine et a noté en outre que les Membres seraient favorables à ce que la Chine devienne Membre. L'analyse de ce pays devrait être poursuivie, avec l'analyse des marchés émergents et non traditionnels qui ont un potentiel de croissance. S'agissant de l'étude sur les perspectives du monde du café, un Membre avait des questions concernant

la méthodologie. Compte tenu du peu de temps dont cette réunion disposait pour l'examiner, elle devra être analysée plus en détail lors de la prochaine réunion. En ce qui concerne les obstacles à la consommation, les Membres ont pris note des préoccupations exprimées au sujet des droits de douane sur le café soluble brésilien, en particulier ceux appliqués par l'Union européenne, qui ont entraîné des difficultés pour l'industrie du café soluble du Brésil, malgré l'importance de la valeur ajoutée. L'Union européenne a déclaré que cette question avait fait l'objet de contacts bilatéraux entre l'Union européenne et le Brésil. En outre, le Conseil a été informé que les droits appliqués ne dépassaient pas le niveau des droits consolidés de l'Union européenne à l'OMC. Enfin, le Conseil a noté que le Secrétariat accueillerait avec intérêt les observations sur les études et les méthodes utilisées pour les préparer, qui devront être adressées par écrit au Directeur exécutif.

Point 7 : Boîte à outils Café et climat

14. Le représentant de Hanns R. Neumann Stiftung a fait une présentation sur la boîte à outils Café et climat. Le Conseil a exprimé sa gratitude pour ce travail important et a noté que de plus amples informations sur cette initiative seraient fournies au cours des ateliers sur la boîte à outils qui auront lieu lors de la Semaine internationale du café de Belo Horizonte, pendant la 111^e session du Conseil.

Point 8 : Programme des activités pour 2013/14

15. Le Chef des opérations a présenté le document WP-Council 232/12 Rev. 1 dans lequel figure une version révisée du Programme des activités pour 2013/14. Le Programme intègre les révisions proposées au cours de la 110^e session du Conseil et a été résumé afin de mieux refléter les domaines de travail de l'Organisation. Les activités ordinaires ne figurent plus dans le détail. Le coût estimatif des activités spécifiques s'élève à £43 000 et a été incorporé dans le projet de budget administratif pour l'exercice 2013/14 (FA-57/13 Rev. 1). Des indicateurs d'activités seront présentés en mars 2014 pour permettre aux Membres de mieux évaluer les progrès accomplis. Les Membres avaient été invités à envoyer leurs observations sur ce document au Directeur exécutif avant le 19 août 2013 mais aucune observation n'a été reçue à cette date.

16. Au cours des débats sur ce point, les Membres se sont félicités de la proposition d'élaborer des repères et des indicateurs et ont souligné la nécessité d'élaborer des indicateurs mesurables pour les activités, comme des chiffres précis pour les visites du site web. En ce qui concerne les ressources, il serait utile de fournir plus de détails sur la façon dont celles-ci sont allouées aux différents aspects des activités, et d'estimer les coûts de toutes les activités du Programme par opposition à celles ayant des dotations budgétaires spécifiques. Les Membres ont noté que les ressources allouées à l'activité 6 visaient à

améliorer le travail d'analyse de l'OIC et à améliorer la capacité d'analyse statistique et du marché. On a également fait valoir que les études et rapports de l'OIC devraient devenir un point de référence essentiel pour le marché comme cela avait été le cas avec d'autres organisations de produits de base. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a approuvé le Programme des activités, qui a ultérieurement été distribué sous la cote [ICC-111-30](#).

Point 9 : Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

Point 9.1 : Troisième Forum consultatif

17. Le Conseil a noté que le troisième Forum consultatif a eu lieu le 10 septembre 2013, animé par M. Robert Nelson (Association nationale du café des États-Unis (NCA)). Le Forum portait sur le regroupement des exploitants et a innové en faisant appel à 22 experts qui ont travaillé au sein de 12 petits groupes qui ont examiné des études de cas et des questions préparées par l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et NCBA Clusa International, et compilé les informations découlant de leur discussions. Lors de la séance de remue-méninges de la deuxième partie du Forum, les délégués ont identifié quelque 200 forces motrices et forces d'opposition qui pourraient avoir une incidence sur le regroupement des exploitants. Les forces motrices prioritaires sont des incitations du marché pour l'organisation des exploitants, y compris des acheteurs communs, des exemples d'organisations d'exploitants prospères (organisations paysannes et pas uniquement coopératives) et des informations sur les compétences en matière de gestion et de leadership. Les forces d'opposition sont le manque de participation des femmes, le manque d'éducation sur les coopératives, l'insuffisance des cadres juridiques et la corruption, et l'aversion au risque. L'élaboration de programmes visant à renforcer les forces motrices et à affaiblir les forces d'opposition pourrait faciliter le développement des organisations paysannes. Le Secrétariat préparera le procès-verbal du Forum et mettra en évidence les forces motrices et les forces d'opposition. Cela permettra de développer des stratégies appropriées qui pourraient être mises en œuvre, soit par l'OIC soit par les institutions compétentes, l'OIC jouant le rôle de catalyseur pour encourager leur engagement dans ce domaine. Le procès-verbal sera largement diffusé auprès du secteur du café et des autres secteurs concernés. Les Membres ont noté le fait que les informations sur les forces motrices et d'opposition et les expériences nationales devraient être systématisées, et que les recommandations et les stratégies devraient faire partie de la politique future de l'OIC. Le Conseil a remercié M. Nelson d'avoir animé le Forum, les experts d'y avoir participé et l'Association japonaise du café et la Banque mondiale d'avoir généreusement parrainé cette rencontre. Enfin, le Conseil a remercié la Présidente du Forum en 2012/13 (Mme Marie-Estelle Ryckmann (États-Unis)) et la Présidente précédente (Mme Amy Karpel (États-Unis)) ainsi que la délégation des États-Unis, pour leurs contributions au Forum qui est un élément essentiel de l'Accord de 2007.

18. Le Conseil a noté que le Groupe restreint s'est réuni le 12 septembre 2013 et a examiné un rapport sur le Forum et un rapport de situation sur les études conjointes de la Banque mondiale et de l'OIC sur le risque et le financement dans le secteur du café, figurant dans le document CG-12/13. Les résultats des travaux du troisième Forum seront examinés plus en détail lors de la 112^e session du Conseil, en mars 2014. S'agissant de l'étude de la Banque mondiale et de l'OIC, un seul rapport, plutôt que trois études distinctes, portera sur 20-30 études de cas démontrant les meilleures pratiques novatrices en matière de financement et de gestion du risque, qui pourraient être adaptées aux circonstances d'autres pays. Les Membres ont été invités à fournir des données et des informations sur les activités et programmes de financement et de gestion du risque dans leurs pays, en particulier dans les domaines comme la réglementation, pour assurer que le rapport soit aussi complet que possible, et à partager les programmes novateurs dans leur pays pour établir les études de cas.

Point 9.2 : Président et vice-président du Forum et du Groupe restreint pour 2013/14

19. Le Conseil a nommé les personnes suivantes pour siéger au Groupe restreint du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café pour 2013/14 :

Président (2013/14) :	M. Juan Esteban Orduz (Colombie)
Vice-président (2013/14) :	A nommer lors de la prochaine session
Membres exportateurs (2013/14 et 2014/15) :	Brésil, Colombie, Costa Rica et Côte d'Ivoire
Membres importateurs (2013/14 et 2014/15) :	Union européenne, Suisse et États-Unis

20. Le Conseil a reconduit dans leurs fonctions les conseillers suivants du groupe restreint pour 2013/14 :

- Marc Sadler (Chef d'équipe, Unité du financement de l'agriculture et de la gestion des risques, Département de l'agriculture et du développement rural, Banque mondiale)
- Noemí Pérez (Directrice exécutive, *Finance Alliance for Sustainable Trade*)
- Silas Brasileiro (Président exécutif, Conseil national du café, Brésil)
- Nicolas Tamari (Directeur général, Sucafina S.A.)

Point 10 : Rapport des présidents des organes de l'OIC

Point 10.1 : Comité consultatif du secteur privé (CCSP)

21. Le Président du CCSP, M. Ricardo Villanueva (Anacafé), a déclaré que le CCSP s'était réuni le 11 septembre 2013. Le rapport de cette réunion a ultérieurement été distribué sous la cote PSCB-137/13. Le CCSP a examiné la situation du marché, y compris les dégâts causés

par la rouille des feuilles du caféier et les missions de l'OIC en Amérique centrale, conformément à la Résolution 451. Il a également entendu une présentation sur les allégations de santé relatives à la caféine à l'étude par l'Autorité européenne de sécurité des aliments, ainsi qu'une présentation sur l'industrie chinoise du café. Les Membres ont noté que la Chine consommait 80 000 tonnes de café par an, soit deux tasses par personne, avec un potentiel de croissance future, en particulier auprès des jeunes. Les membres ont également examiné un aperçu du marché du café du Canada, le 11^e du monde et le deuxième après l'Italie pour la consommation hors domicile, ainsi que des rapports sur le Programme d'amélioration de la qualité du café. S'agissant du troisième Forum consultatif, le CCSP a remercié le représentant de l'Association nationale du café des États-Unis d'avoir facilité cette rencontre, ainsi que pour l'Association japonaise du café et la Banque mondiale pour leur généreux parrainage. Enfin, le CCSP a reconduit M. Villanueva (Anacafé) et M. Rhinehart (Association américaine des cafés de spécialité) dans leurs fonctions respectives de président et vice-président, et a proposé que le Conseil envisage d'introduire une Journée internationale du café.

22. Le Conseil a remercié le Président du CCSP pour ce rapport. Les Membres ont convenu qu'il serait utile d'introduire une Journée internationale du café et ont noté que les dates du 29 ou 30 septembre, qui marquent la fin de la campagne et de la récolte dans plusieurs pays, ou du 1 octobre, pourraient être retenues, bien que cela coïncide avec la Journée internationale du cacao dans certains pays et qu'il serait utile d'avoir une date distincte du point de vue de l'image de marque. Le Conseil a noté que le Directeur exécutif consulterait les Membres et ferait une proposition de date pour la Journée internationale du café, qui sera examinée lors de la 112^e session, en mars 2014. Enfin, le Conseil a noté qu'il serait utile que le Secrétariat propose des thèmes et principes pour cette initiative.

Point 10.2 : Comité de promotion et de développement des marchés

23. Le Directeur exécutif, en tant que Président par intérim du Comité de promotion et de développement des marchés, a déclaré que le Comité s'était réuni le 9 septembre 2013. Le rapport de cette réunion a ultérieurement été distribué sous la cote PM-31/13. Le Comité a examiné la mise en œuvre du Plan de promotion et de développement des marchés et a reçu des présentations sur les plans d'Expo 2015, qui comprendra un pôle café. Le Comité a également noté que les Membres exportateurs examinaient une proposition visant à allouer des ressources du Fonds spécial à une stratégie de communication de l'OIC. Les Membres ont également reçu des rapports sur le Programme d'amélioration de la qualité du café et les normes de qualité nationales applicables au café, ainsi qu'une présentation du Directeur général de *Alliance for Coffee Excellence* sur la contribution historique de l'OIC aux activités de promotion, y compris pour le développement de la *Cup of Excellence* et d'*Alliance for Coffee Excellence* par l'intermédiaire du projet FCPB/OIC sur le café gourmet.

24. Au cours des débats sur ce point, le Conseil a noté que les Membres exportateurs ont estimé que le Fonds spécial pouvait être utilisé pour des initiatives de financement si des fonds de contrepartie étaient fournis par les Membres importateurs. À la lumière de questions sur la proposition posées par certains Membres, et notant qu'aucun financement de contrepartie n'était disponible en l'occurrence, les Membres exportateurs ont décidé de ne pas allouer de ressources du Fonds spécial à la stratégie de communication, mais ont mis en place un comité spécial chargé d'examiner la question et de rédiger des propositions qui seront examinées en mars 2014. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Point 10.3 : Comité des projets

25. Le Président du Comité des projets, M. Juan Diego Stacey Chiriboga (Équateur), a déclaré que le Comité des Projets s'était réuni le 11 septembre 2013. Le rapport de cette réunion a été ultérieurement distribué sous la cote PJ-62/13. Le représentant de l'Agence brésilienne de coopération (ABC) a fait rapport sur les options de la coopération technique dans le cadre du protocole d'accord signé avec l'OIC, et le Comité a convenu qu'afin de rationaliser les procédures, les notes conceptuelles pourraient être soumises directement au Comité des projets plutôt que de passer par le Sous-comité virtuel de présélection. Afin de réduire le nombre de propositions en préparation, l'OIC a retiré 21 projets du rapport et a présenté de nouveau, les projets actuellement en préparation au FCPB, dont la réponse est attendue. Le Comité a également discuté de la nécessité d'examiner d'autres sources de financement et la façon dont les projets sont approuvés, dans la mesure où si le Conseil approuve des projets à gros budget pour aider les exploitants, il n'existe aucune garantie que des fonds sont disponibles. Le Comité a noté qu'un consultant avait élaboré une stratégie de mobilisation de fonds et de communication (voir le point 10.2). S'agissant du projet sur la "Revitalisation de l'industrie du café au Yémen", le FCPB a approuvé un financement de 250 000 dollars, les ressources restantes étant garanties par le gouvernement yéménite avec l'aide de l'OIC. Enfin, le Comité a examiné un rapport sur le genre dans les projets du café et a reçu des rapports sur la réhabilitation du secteur du café à Cuba¹ et en Côte d'Ivoire.

26. Au cours des débats sur le retrait des projets en préparation approuvés par le Conseil, les Membres ont noté que seul le Conseil avait le pouvoir de retirer de tels projets. Tous les projets approuvés par le Conseil doivent rester en préparation pour examen en vue d'un financement par d'autres sources jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement. S'il existe des raisons techniques ou autres de retirer un projet en préparation, le Secrétariat devra faire une proposition pour examen par le Conseil lors d'une prochaine session.

¹ Ultérieurement distribué sous la cote PJ-61/13.

Point 10.3.1 : Projets soumis à l'approbation du Conseil

27. Le Conseil a noté que le Comité des projets a examiné le document [PJ-53/13](#) dans lequel figurent les rapports et les recommandations du SCVP sur une proposition révisée et deux propositions nouvelles. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a décidé d'approuver les propositions intitulées "Services internationaux de recherche-développement pour une lutte génétique durable contre la rouille des feuilles de l'Arabica" (document [PJ-58/13](#)) et "Méthodes adaptées de lutte contre le scolyte du fruit du café et la rouille des feuilles du caféier pour accroître la capacité du Panama à exporter des cafés de spécialité" (document [PJ-59/13](#)). Le Comité a également recommandé l'approbation d'une note conceptuelle présentée par le Cameroun dans le cadre du protocole d'accord avec ABC (document [PJ-60/13](#)).

28. Le Conseil a noté qu'une troisième proposition, "Valorisation des origines de café d'Éthiopie en vue de l'amélioration de sa commercialisation" (document [PJ-46/13 Rev. 1](#)) serait révisée et soumise de nouveau au Comité de projets en mars 2014.

29. Le Conseil a pris note de ces renseignements et, sur la recommandation du Comité des projets, a approuvé les propositions intitulées "Services internationaux de recherche-développement pour une lutte génétique durable contre la rouille des feuilles de l'Arabica" et "Méthodes adaptées de lutte contre le scolyte du fruit du café et la rouille des feuilles du caféier pour accroître la capacité du Panama à exporter des cafés de spécialité", et a en outre approuvé une note conceptuelle présentée par le Cameroun dans le cadre du protocole d'accord avec ABC (document [PJ-60/13](#)).

Point 11 : Sécurité alimentaire

30. Le Conseil a noté que le document PM-29/13 contenait un rapport donnant des informations sur les normes de qualité nationales applicables au café, communiquées par les Membres, et que le document [ICC-111-7](#) contenait un rapport sur les implications du règlement (UE) n° 1169/2011, qui a été préparé en liaison avec la Direction générale de la santé et des consommateurs de l'Union européenne (DG Sanco).

Point 12 : Coopération avec d'autres organisations

Association 4C

31. La Directrice exécutive de l'Association 4C, Mélanie Rutten-Sülz, a fait un exposé sur la coopération entre l'Association et l'OIC, notant la nécessité d'une collaboration public-privé efficace, et invitant à engager un dialogue collaboratif avec les 4C afin de relier le secteur privé et l'OIC, ce qui pourrait faciliter la participation des gouvernements pour traiter les questions sensibles. Le Conseil a pris note de cette présentation, dont le texte est disponible sur le site web de l'OIC <http://www.ico.org/documents/cy2012-13/presentations/icc-4c.pdf>.

Institut Arthur Dobbs

32. Le Conseil a noté que l'Institut Arthur Dobbs a tenu deux ateliers sur le thème de "Pollinisateurs, production, suppression des ravageurs et des maladies pour la production de café" lors de la 111^e session du Conseil ([ED-2160/13](#)).

Initiative pour le commerce durable (IDH)

33. Le Conseil a noté que l'OIC coopérait avec l>IDH sur le développement de ses moyens de préparation des projets.

Visite interinstitutions au Nicaragua

34. Le Conseil a noté que, comme indiqué dans le document [ED-2166/13](#), le Chef des opérations et de hauts représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Centre de recherche agricole du Brésil (EMBRAPA) ont participé à une mission technique interinstitutions au Nicaragua en juin 2013, chargée d'analyser la production de café au Nicaragua, compte tenu des tendances du marché mondial du café et de l'impact potentiel du changement climatique.

Alliance ISEAL

35. Le Conseil a noté que l'Économiste principal a participé, en tant qu'orateur, à un atelier sur "La culture du café sans endosulfan" organisé par l'Alliance ISEAL, qui a eu lieu à Londres le 11 juin 2013.

Point 13 : Conférence mondiale du Café

36. L'article 30 de l'Accord de 2007 prévoit que le Conseil nomme le président de la Conférence mondiale du Café et décide de la forme, du titre, du sujet et du calendrier de la Conférence, en consultation avec le Comité consultatif du secteur privé.

37. Le représentant de l'Italie a fait une déclaration de présentation du document [ICC-111-9](#) dans lequel l'Italie exprime son intérêt pour accueillir la Conférence. Le texte de la déclaration a été distribué sous la cote [ICC-111-27](#). Le Conseil a pris note de cette information et a noté que la Conférence n'avait pas encore eu lieu en Afrique et que la Côte d'Ivoire, le Kenya ([ICC-111-20](#)) et l'Éthiopie ([ICC-111-10](#)) souhaitaient également accueillir la prochaine Conférence mondiale. Des consultations auront lieu lors de la prochaine réunion de l'Organisation interafricaine du café, à la suite de laquelle une proposition sera faite pour accueillir la Conférence en Afrique.

38. Au cours des débats sur ce point, il a été suggéré que, pour aider les Membres à prendre une décision, il serait utile de disposer d'informations sur la perspective des différentes offres d'accueil de la conférence, y compris les plans de mise en œuvre et la disponibilité des ressources, qui devraient être décrits dans des présentations brèves. Le Conseil est convenu que le Directeur exécutif demandera aux Membres qui souhaitent accueillir la Conférence de soumettre leurs propositions par écrit avant le 31 décembre 2013, de sorte que ces informations puissent être distribuées aux Membres pour examen en mars 2014, lorsque les pays auront la possibilité de faire leurs présentations au Conseil. Une décision devra être prise en mars 2014 compte tenu du temps nécessaire à la préparation de la Conférence.

Point 14 : Politiques nationales en matière de café

39. Le Conseil a pris note des déclarations sur les politiques et les programmes nationaux en matière de café par les pays ci-après, dont le texte a été distribué sous couvert de documents et/ou est disponible à la section Exposés techniques du site web de l'OIC (<http://dev.ico.org/presentations1213.asp>) : Bolivie, Brésil, Cameroun, République centrafricaine (ICC-111-21), Côte d'Ivoire, Inde (ICC-111-26), Mexique, Ouganda (ICC-111-28) et Viet Nam (ICC-111-29) (voir aussi les déclarations faites par les pays au titre du point 1 de l'ordre du jour et énumérés au paragraphe 2). Le Conseil a également noté qu'il était important de faire des recherches et d'établir des normes pour les Arabicas naturels, dans la mesure où un nombre croissant de cafés de qualité sont traités naturellement.

Point 15 : Questions financières et administratives

Point 15.1 : Comité des finances et de l'administration

40. La Présidente du Comité des finances et de l'administration, Mme Ina Grohmann (Union européenne-Allemagne), a déclaré que le Comité s'était réuni le 11 septembre 2013. Le Comité a pris note d'un rapport sur l'état des finances au 31 juillet 2013 (FA-71/13). En ce qui concerne les locaux, le Comité a noté que le bail de sous-location du deuxième étage a été signé avec une entreprise, ce qui assurera une plus grande stabilité financière et permettra une utilisation plus efficace des locaux du siège de l'OIC. En ce qui concerne le vérificateur agréé, le Comité a décidé de recommander que le vérificateur actuel, le cabinet Smith & Williamson, soit reconduit pour une année supplémentaire, et a demandé au Secrétariat de contacter d'autres Membres importateurs en vue de combler le siège vacant au Comité. Enfin, le Comité a examiné la situation des arriérés de contributions et a exprimé son appréciation des efforts déployés par les Membres pour verser leurs contributions, et a souligné l'importance de leur paiement ponctuel pour assurer le bon fonctionnement de

l'Organisation. Le Conseil a pris note de ces renseignements et, sur la recommandation du Comité, a décidé que le Directeur exécutif nommerait le cabinet Smith & Williamson vérificateur pour l'exercice 2013/14.

Point 15.2 : Projet de budget administratif pour l'exercice 2013/14

41. La Présidente du Comité des finances et de l'administration a déclaré que le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver le projet de budget administratif pour 2013/14 figurant dans le document FA-57/13 Rev. 1. Compte tenu des dépenses totales de 3 012 000 livres sterling et d'un revenu estimatif des sources extérieures de 160 000 livres sterling, la cotisation par voix s'établit à 1 471 livres, identique à celle de 2012/13. Le Comité a été informé que des mesures de réduction des coûts ont été introduites et a remercié le Directeur exécutif et son personnel de leurs efforts. Le Conseil a pris note de ces renseignements et du document FA-58/13 Rev. 1 dans lequel figure une analyse des coûts, et a décidé d'approuver le projet de budget administratif pour 2013/14 figurant dans le document FA-57/13 Rev. 1².

Point 16 : Bureaux et comités

Point 16.1 : Président et vice-président du Conseil

42. Conformément aux procédures fixées à l'article 10 de l'Accord de 2007, le Conseil a élu le bureau ci-après pour 2013/14 :

Président : M. Jawaid Akhtar (Inde)
Vice-président : M. Conradin Rasi (Suisse)

43. Le Conseil a noté en outre que les Membres exportateurs avaient discuté des critères de nomination des présidents, y compris la représentation géographique et la rotation entre les régions, et leur nomination au poste de vice-président avant de prendre les fonctions de président l'année suivante. Cette question sera examinée plus avant au cours de la prochaine année caféière.

Point 16.2 : Composition des comités

44. Le Conseil a noté que le mandat des membres du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) a expiré le 30 septembre 2013. Le Directeur exécutif a diffusé le document ED-2152/13 et sa révision auprès de tous les Membres, en leur demandant de l'informer des

² *Ultérieurement distribué sous la cote ICC-111-32.*

noms des représentants et suppléants pour les deux prochaines années caféières. Le Conseil a désigné les membres du CCSP pour les deux prochaines années caféières, tels qu'ils figurent dans le document [WP-Council 238/13](#).

45. Le Conseil a décidé que la composition des comités en 2013/14 s'établirait comme suit :

Comité de promotion et de développement des marchés

Membres exportateurs : Brésil, Cameroun, Colombie, Guatemala, Inde, Indonésie, Mexique et Tanzanie

Membres importateurs : États-Unis d'Amérique, Suisse et Union européenne

Comité des projets

Membres exportateurs : Brésil, Colombie, Équateur, Honduras, Indonésie, Kenya, Ouganda et Viet Nam

Membres importateurs : États-Unis d'Amérique, Suisse et Union européenne

Comité des finances et de l'administration

Membres exportateurs : Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Inde, Mexique et Viet Nam

Membres importateurs : États-Unis d'Amérique, Suisse et Union européenne
(quatrième Membre à confirmer)

Comité des statistiques

Membres exportateurs : Angola, Brésil, Colombie, Ghana, Honduras, Inde, Indonésie et Nicaragua

Membres importateurs : États-Unis d'Amérique, Suisse et Union européenne

Point 17 : Questions diverses

Déclaration de Belo Horizonte

46. Le Conseil a examiné un projet de déclaration figurant dans le document WP-Council 240/13 et sa révision. A l'issue de consultations, le Conseil a décidé d'adopter la Déclaration, qui a été ultérieurement distribuée sous la cote [ICC-111-31](#), et a remercié tous ceux qui ont participé à sa rédaction.

Situation critique en Afrique orientale et centrale provoquée par le scolyte noir du caféier

47. Le Conseil a examiné le document WP-Council 241/13 dans lequel figure un projet de résolution soumis par l'Ouganda sur la situation critique en Afrique orientale et centrale provoquée par le scolyte noir du caféier. Le Conseil a décidé d'approuver le projet de résolution, dont la version finale a été distribuée en tant que [Résolution 453](#), qui est reproduite en annexe.

Mexique

48. Le Conseil a noté que, comme indiqué dans le document [ICC-111-22](#), M. Rodolfo Trampe Taubert (Mexique), ancien président du Conseil et du CCSP, et vice-président du Forum consultatif et du Comité de promotion et de développement des marchés, se retirait de son poste de chef de la filière mexicaine du café et l'a remercié pour ses conseils et son soutien à l'OIC.

Statistiques

49. Le Conseil a noté que la Déclaration de Belo Horizonte faisait état de 458 milliards de dollars de valeur ajoutée brute pour le café, et a demandé au Secrétariat de préparer un document indiquant comment ce chiffre avait été calculé et les différents éléments de la chaîne de valeur, pour examen à la prochaine session.

Historique de l'OIC

50. Le Conseil a noté que l'OIC avait préparé un historique des 50 premières années de l'OIC pour commémorer le cinquantième anniversaire ; cet historique décrit le contexte de la mise en place de l'OIC et les activités entreprises dans le cadre des différents accords internationaux sur le café. L'historique de l'OIC est disponible sur le site web de l'OIC à <http://dev.ico.org/documents/cy2012-13/history-ico-50-years-f.pdf>

Point 18 : Prochaine réunion

51. Le Conseil a noté que sa prochaine session se tiendrait à Londres du 3 au 7 mars 2014.

50
ans



ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ

ICC Résolution 452

9 septembre 2013

Original: anglais

F

Conseil international du Café
111^e session
9 – 12 septembre 2013
Belo Horizonte, Brésil

Résolution numéro 452

Approuvée à la première séance plénière,
le 9 septembre 2013

**Prorogation du délai fixé pour
la ratification, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le paragraphe 3) de l'Article 40 de l'Accord dispose que le Conseil peut décider d'accorder des prorogations de délai aux gouvernements signataires qui ne sont pas en mesure de déposer leurs instruments avant le 30 septembre 2008

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 1) du dispositif de la Résolution 449 le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café est prorogé à nouveau au 30 septembre 2013;

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 1) du dispositif de la Résolution 449, tout gouvernement ayant qualité pour acquérir la qualité de Membre aux termes de l'article 43, peut adhérer à l'Accord de 2007 en déposant un instrument d'adhésion auprès de l'Organisation au plus tard le 30 septembre 2013 ou à toute autre date fixée par le Conseil ; et

Que plusieurs gouvernements ont indiqué qu'ils avaient besoin de davantage de temps pour déposer les instruments requis,

DÉCIDE :

1. De proroger du 30 septembre 2013 au 30 septembre 2014 le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café auprès du dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 40 de l'Accord et de la Résolution 449.

2. De proroger du 30 septembre 2013 au 30 septembre 2014 ou à toute autre date fixée par le Conseil le délai fixé pour le dépôt d'instruments d'adhésion à l'Accord international de 2007 sur le Café auprès du dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 43 de l'Accord et de la Résolution 449.

50
ans



**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ**

ICC Résolution 453

24 septembre 2013

Original : anglais

F

Conseil international du Café

111^e session

9 – 12 septembre 2013

Belo Horizonte (Brésil)

Résolution numéro 453

APPROUVÉE À LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE, LE

12 SEPTEMBRE 2013

**Situation critique en Afrique orientale et centrale
provoquée par le scolyte noir du caféier**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le chef de la délégation ougandaise a exprimé des inquiétudes face à la propagation du scolyte noir du caféier qui a atteint des niveaux épidémiques en Ouganda et qui pourrait toucher l'Afrique orientale et centrale et avoir de graves conséquences sur les moyens de subsistance des producteurs de café. Que les pays touchés appellent le Conseil à prendre acte de la situation et à prendre des mesures visant à appuyer les stratégies nationales et régionales de lutte contre cette infestation ;

Que l'épidémie actuelle de scolyte noir du caféier affecte le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. Qu'en Ouganda, l'incidence a atteint 8,6%, entraînant une perte de 40% de la récolte touchée, niveau le plus élevé depuis l'apparition de ce ravageur en Afrique en 1993, et que l'Ouganda a déclaré une situation d'urgence phytosanitaire de manière à déclencher les mesures nationales nécessaires pour lutter contre le scolyte noir du caféier ;

Que, compte tenu de l'importance de la culture du café dans la région, qui compte plus de 2 millions de caféiculteurs et assure directement les moyens de subsistance de plus de 8 millions de personnes en Afrique orientale et centrale, cette épidémie devrait avoir un impact profond sur les sociétés et les économies de la région ;

Qu'on estime que 42 millions de dollars de café ougandais (quelque 270 000 sacs de café exportable) ont déjà été perdus en raison du scolyte noir du caféier pendant l'année caféière 2012/13, que la région subira une baisse systématique de sa production à partir de l'année caféière 2013/14 et que les gouvernements et le secteur privé du café de la région déploient des efforts communs pour combattre cette épidémie,

DÉCIDE :

1. Que les Membres de l'OIC prennent la tête de la lutte contre ce problème important et soutiennent les actions nationales engagées en Ouganda, ainsi qu'au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Kenya et en Tanzanie pour lutter contre le scolyte noir du caféier.
2. D'appeler les membres de la communauté internationale, par l'intermédiaire des mécanismes de coopération pertinents, à offrir une assistance aux pays touchés sous forme, notamment, de connaissances techniques, d'échange d'informations, de bonnes pratiques et de moyens de lutte contre ce ravageur.
3. De demander au Secrétariat de l'OIC d'aider les pays touchés à faire face à la crise provoquée par le scolyte noir du caféier.